

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2302

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Ces engagements »

le mot :

« Ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.